

Cure de jouvence pour les points APE

WALLONIE Les populaires aides à la promotion de l'emploi intégralement préservées

- ▶ En Wallonie, 41.000 personnes et 4.000 pouvoirs publics et entreprises du non-marchand profitent de ce soutien régional qui mobilise un milliard d'euros.
- ▶ Une usine à gaz qui sera bientôt simplifiée.
- ▶ Aucun emploi ne sera perdu.

En Wallonie, la réforme des aides à la promotion de l'emploi (les très populaires « points APE ») était annoncée de longue date. Elle inquiétait pas mal de monde dans les communes et dans les milieux du non-marchand ou de l'associatif pour lesquels ce soutien est indispensable, parfois vital. Sur proposition d'Eliane Tillieux (PS), ministre régionale de l'Emploi, le gouvernement PS-CDH a approuvé cette semaine la remise à plat complète du dispositif.

Commençons par rassurer les employeurs et surtout les travailleurs concernés : l'emploi est intégralement sauvegardé. Et le principe qui a fait le succès des points APE ces dernières années est lui aussi préservé : un subside pour financer les salaires et une réduction substantielle des cotisations sociales.

Mais alors pourquoi réformer le système ? Parce qu'il est devenu au fil du temps une invraisemblable usine à gaz administrative. A la mesure du portefeuille qui a grossi d'année en année : les points APE concernent aujourd'hui plus de 41.000 demandeurs d'emploi remis au travail et

plus de 4.000 employeurs publics ou privés. Le budget global

de l'opération tourne autour du milliard d'euros : 605 millions pour les aides régionales sur les salaires et 343 millions en réduction d'impôts pour les employeurs.

Ils sont partout !

C'est bien simple : en Wallonie, les emplois APE sont partout. On en croise dans les crèches, les bibliothèques, les centres culturels, les maisons du tourisme, l'enseignement, les institutions qui prennent en charge des personnes handicapées, les écoles de devoir, les ASBL sociales, et même dans les rues des grandes villes pour assurer la cohésion sociale ou l'information du public.

« Mais la gestion administrative de cette politique est d'une complexité folle, explique Eliane Tillieux. L'employeur est soumis à des contraintes administratives contre-productives. Les délais d'octroi pour les points APE sont trop longs. Les justifications

de l'activité et les paiements se font de manière mensuelle, ce qui est très lourd. Les contrôles sont

fastidieux. Dès qu'une difficulté surgit, une maladie ou un rem-

placement, cela devient l'enfer. »

Aujourd'hui, sept dispositifs APE coexistent. « À la fin de cette année au plus tard, un seul mécanisme subsistera, assure la ministre. L'objectif de cette simplification drastique est d'être plus lisible et plus efficace. »

Principe de confiance

Les aides à la promotion de l'emploi « new-look » s'appuieront toujours sur le principe du « point APE ». Celui-ci vaut actuellement 3.067 euros indexables. Aujourd'hui, l'employeur perçoit la somme nécessaire à la rétribution de chaque emploi accordé par convention conclue avec le Forem. La réforme à venir retient l'idée d'un forfait accordé à chaque employeur en fonction de sa demande. Il lui reviendra ensuite d'utiliser les montants selon ses besoins, qui peuvent évoluer : un renforcement ponctuel dans un service administratif, puis un soutien à une mission de terrain, par exemple.

« Nous travaillerons sur base du principe de confiance, ex-

plique Eliane Tillieux. Les versements se feront trois fois par an et de manière anticipée pour permettre aux employeurs d'anticiper leurs besoins. La charge administrative sera considérablement allégée. Mais nous resterons exigeants sur un point : le budget alloué doit servir à maintenir le volume global de l'emploi. Pas question d'affecter une partie du subside à l'achat de matériel ou à l'aménagement d'un local. »

L'emploi APE est sauvegardé. Le budget l'est tout autant. La seule condition d'accès reste d'être demandeur d'emploi. Mais la ministre va plus loin : l'emploi pourrait augmenter. D'anciens dispositifs d'aide et des contrats APE à durée déterminée arrivent à extinction. Les moyens ainsi dégagés devraient servir à de nouveaux engagements. Mais de manière plus sélective, en ciblant des projets porteurs pour le développement de la Wallonie : l'accès au numérique, les « smart cities »... Et en portant l'effort sur les groupes cibles définis par le pacte pour l'emploi : jeunes en décrochage, chômeurs de longue durée, travailleurs âgés... ■

ERIC DEFFET

LE PRINCIPE

Une aide double

Depuis une quinzaine d'années, les points APE ont pris le relais de plusieurs programmes de remise au travail des demandeurs d'emploi. L'originalité de cette formule réside dans le double coup de pouce qu'elle offre. Un : la rémunération du travailleur est prise en charge par la Wallonie, l'employeur devant toutefois assumer un pourcentage résiduel. Deux : communes et entreprises du non-marchand bénéficient d'importantes réductions de cotisations sociales.

E.D.